

Information concernant les SNSF Eccellenza Professorial Fellowships du domaine clinique

Pour promouvoir de façon ciblée les jeunes chercheuses et chercheurs dans le domaine de la recherche clinique, le FNS fixe des modalités spécifiques permettant aux bénéficiaires de subsides de travailler dans des conditions optimales du point de vue de leur carrière de chercheurs cliniciens.

Selon le Règlement relatif à l'octroi de SNSF Eccellenza Professorial Fellowships et SNSF Eccellenza Grants art. 6 al. 5, art. 8 al. 7, art. 10 al. 2, 50% du temps de travail est à disposition des bénéficiaires de SNSF Eccellenza Professorial Fellowships pour les activités cliniques, parallèlement aux travaux de recherche.

Nous vous prions donc d'indiquer dans votre requête quel pourcentage de votre temps de travail vous entendez investir dans les activités cliniques (au max. 50%). L'unité clinique de votre institut hôte devra confirmer que vous aurez la possibilité de mener vos recherches de manière indépendante. Elle devra également garantir le temps réservé à la recherche pendant toute la durée du subside.

Financement du salaire

Le FNS contribue au salaire des bénéficiaires de SNSF Eccellenza Professorial Fellowships du domaine clinique selon la répartition suivante (la part financée par le FNS correspond au niveau d'un poste de professeur assistant ou équivalent) :

Répartition du temps de travail entre recherche et clinique (%)	Part du salaire financé par le FNS (%)	Part du salaire à financer par la clinique (%)
50/50	60	40
60/40	70	30
70/30	80	20
80/20	90	10

Nous vous prions de tenir compte de cette répartition lors de l'établissement du budget.